

# SIEA Rive Gauche de la Dore



## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable Exercice 2024



## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	4
1.1.	Présentation des compétences .....	4
1.2.	Présentation du territoire desservi.....	5
1.3.	Mode de gestion du service .....	6
1.4.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	7
1.5.	Nombre d'abonnés .....	7
1.6.	Eaux brutes .....	9
1.6.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	9
1.6.2	Protection de la ressource en eau .....	10
1.7.	Eaux traitées.....	11
1.7.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024.....	11
1.7.2	Production .....	12
1.7.3	Traitement .....	12
1.7.4	Achats d'eaux traitées.....	13
1.7.5	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	14
1.7.6	Autres volumes .....	15
1.7.7	Volume consommé autorisé.....	15
1.8.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	16
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	17
2.1.	Modalités de tarification .....	17
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	18
2.3.	Recettes Budget EAU .....	20
2.4.	Compte Administratif BUDGET EAU 2024- FONCTIONNEMENT.....	20
2.5.	Budget Primitif BUDGET EAU 2025 .....	21
3.	Indicateurs de performance .....	22
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	22
3.2.	Qualité de l'eau par unité de distribution .....	23
3.2.1	Bulletin qualité de l'eau annuel UDI RGD .....	24
3.2.2	Bulletin qualité de l'eau annuel UDI Fayet Isserteaux Montmorin .....	25
3.3.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	27
3.4.	Indicateurs de performance du réseau.....	29
3.3.1	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	29
3.3.2	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	30
3.3.3	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	31
3.3.4	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	31
3.5.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	32
4.	Intervention – Budget fonctionnement.....	33
4.1.	Gestion du parc de compteur .....	33
4.2.	Sortie des compteurs en limite de propriété.....	34
4.3.	Entretien réservoir et station de pompage.....	34
4.4.	Intervention sur le réseau .....	34
5.	Financement des investissements .....	35
5.1.	Branchements en plomb.....	35
5.2.	Les opérations de travaux de l'année 2024.....	35
5.2.1	Le Programme de travaux 2023/2024 .....	35
5.3.	Montants financiers.....	38
5.4.	État de la dette du service .....	38

5.5.	Amortissements .....	38
5.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	38
6.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	42
6.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	42
7.	Actions de communications .....	43
7.1.	Les publications de l'année 2024.....	43
7.2.	Panneau Pocket .....	50
8.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	51

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation des compétences



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIEA Rive Gauche de la Dore

SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT RIVE GAUCHE DE LA DORE  
Depuis le 19 avril 2023

- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal Mixte
- Compétences liées au service :

EAU POTABLE :

- Production,
- Protection de l'ouvrage,
- Traitement,
- Transfert,
- Stockage,
- Distribution.

PRESTATIONS DE SERVICE EAU POTABLE :

- l'entretien et le contrôle du bon fonctionnement des appareils de défense incendie (poteaux et bouches) raccordés au réseau d'eau auprès des communes membres et des communes extérieures au Syndicat,
- l'entretien et petits travaux de terrassements liés aux écoulements des eaux et / ou aux réparations de réseaux dans les communes adhérentes,
- les nouveaux branchements eau potable, eaux usées, eaux pluviales, dans les communes adhérentes,
- la facturation de la part d'assainissement collective des communes, et EPCI détenant la compétence assainissement,
- la facturation de la part d'assainissement non collective des communes et EPCI détenant la compétence assainissement non collectif,
- L'entretien et exploitation des ouvrages d'eau potable pour le compte de communes non-membres si celles-ci sont limitrophes du territoire syndical.

ASSAINISSEMENT :

- Etude, construction, exploitation des stations d'épuration, des réseaux et ouvrages de transport,
- Collecte et transfert des eaux usées,
- Traitement des eaux usées, gestion des boues,
- Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, de transport et d'épuration des eaux usées produites par les immeubles raccordés au réseau public de collecte ainsi que d'élimination des boues produites.

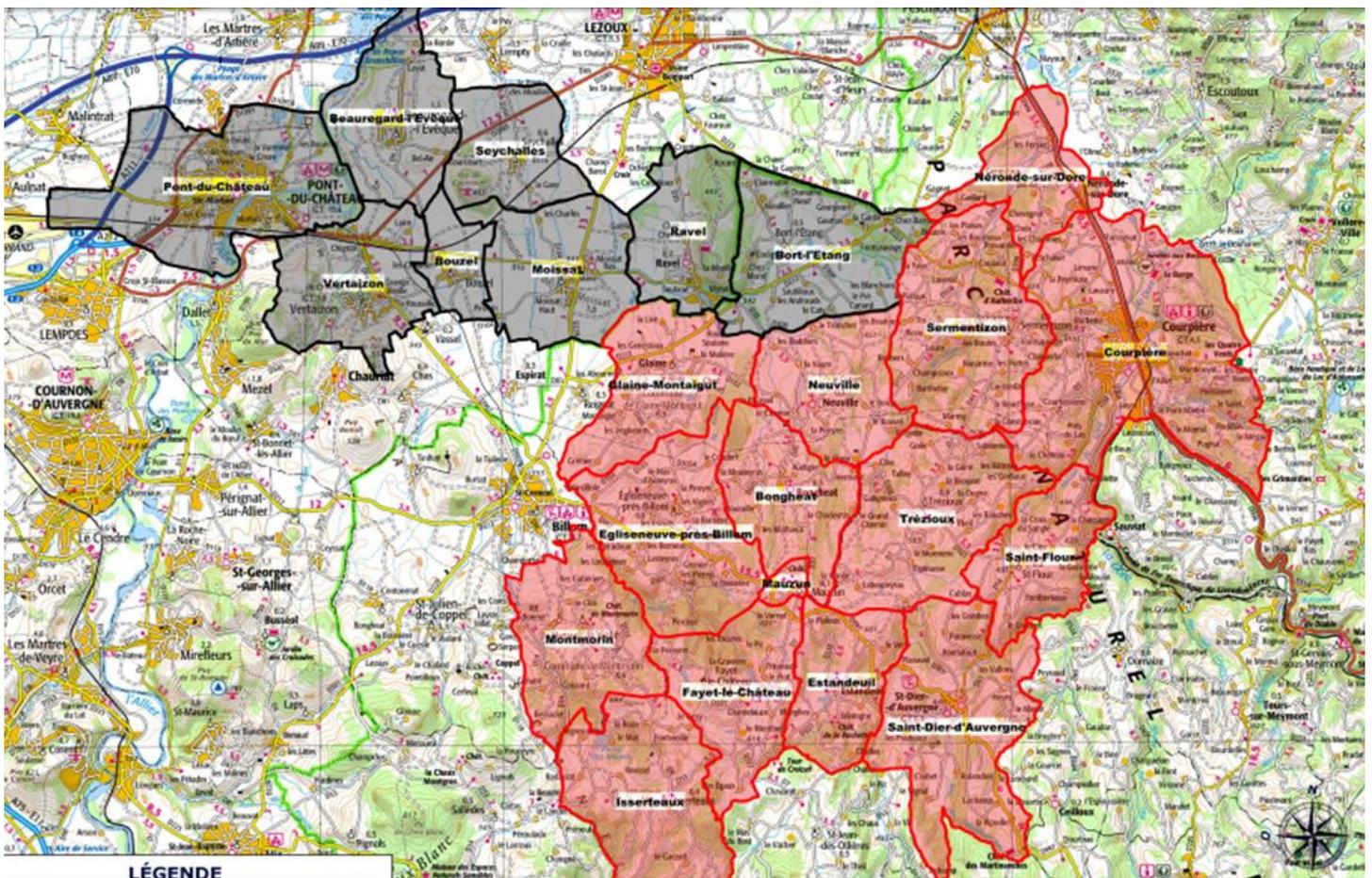
## PRESTATIONS DE SERVICE ASSAINISSEMENT :

- l'entretien des stations d'épuration comprenant notamment tonte, taille des roseaux, nettoyage du dégrilleur, désherbage, réparation des fuites sur réseaux, gestion des boues, des communes membres, des communautés de communes, EPCI et des communes extérieures au Syndicat qui détiennent la compétence assainissement,
- l'entretien et petits travaux de terrassements liés aux écoulements des eaux ou aux réparations de réseaux dans les communes adhérentes,
- les nouveaux branchements eau potable, eaux usées, eaux pluviales, dans les communes adhérentes,
- Contrôle de raccordement des habitations situées en zone d'assainissement collectifs.

### 1.2. Présentation du territoire desservi

- **Territoire desservi EAU POTABLE** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

Bongheat, Courpière, Domaize, Estandeuil, Fayet-le-Château, Glaine-Montaigut, Isserteaux, Mauzun, Montmorin, Neuville, Néronde-sur-Dore, Saint-Dier-d'Auvergne, Saint-Flour, Sermentizon, Trézioux, Égliseneuve-près-Billom



Zone Noire : territoire traversé par une conduite du S.I.E.A

Zone Rouge : territoire adhérent au S.I.E.A – Eau potable desservie par le S.I.E.A

- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT  Oui, date d'approbation\* : .....  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 11/04/2022  Non
- Existence d'un schéma directeur En cours d'élaboration

**Territoire desservi ASSAINISSEMENT**

A ce jour, la commune d'ESTANDEUIL a transféré la compétence assainissement au syndicat.

**1.3. Mode de gestion du service**



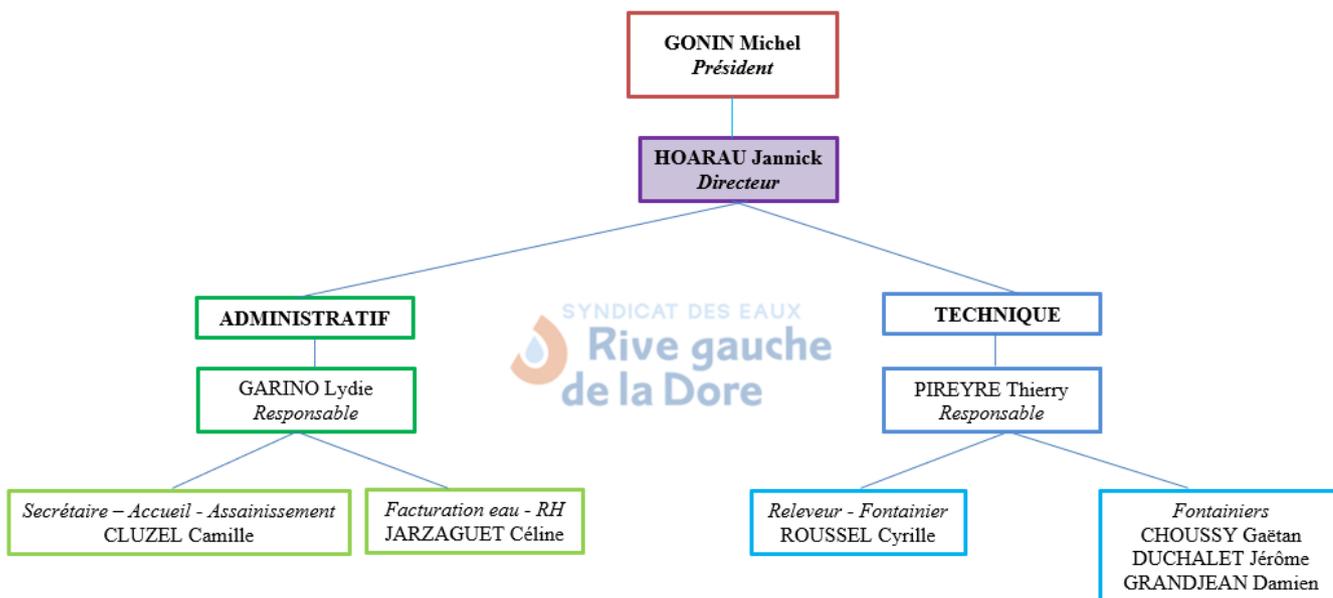
Le service est exploité en  Régie à autonomie financière

Le SIEA Rive Gauche de la Dore est une collectivité territoriale.

Le SIEA Rive Gauche de la Dore emploie 9 salariés répartis sur deux services :

- Un service technique
- Un service administratif

**ORGANIGRAMME**



\* Approbation en assemblée délibérante

### 1.4. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **8 192** habitants au 28/12/2024 (7 976 au 28/12/2023).

Colonne1	Population desservie par Syndicat
Bongheat	452
Courpiere	1154
Domaize	76
Egliseneuve Près Billom	892
Estandeuil	512
Fayet le château	385
Glaine Montaigut	601
Isserteaux	425
Mauzun	128
Montmorin	744
Neuville	386
Néronde sur Dore	508
Saint Dier d'Auvergne	564
Saint Flour l'Etang	281
Sermentizon	581
Trézioux	503
<b>Total</b>	<b>8 192</b>

Source Insee – population municipale

Les communes de Courpière, Saint-Dier-d' Auvergne et Domaize ne sont pas desservies intégralement par le S.I.E.A.

### 1.5. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **5 309** abonnés au 31/12/2024 (5 296 au 31/12/2023).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés PRE (non domestiques) au 31/12/2024	Nombre d'abonnés Exploitation au 31/12/2024	Nombre Total d'abonnés au 31/12/2024	Nombre Total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
BONGHEAT	255	22	11	288	285	1%
COURPIERE	575	31	4	610	611	-0,20%
DOMAIZE	40	4	0	44	43	2,30%
EGLISENEUVE PRES BILLOM	521	35	10	566	561	0,90%
ESTANDEUIL	270	18	3	291	289	0,70%
FAYET LE CHATEAU	257	26	5	288	288	0%
GLAINE MONTAIGUT	326	23	6	355	352	0,80%
ISSERTEAUX	300	24	16	340	338	0,60%
MAUZUN	85	8	0	93	92	1,10%
MONTMORIN	366	26	9	401	399	0,50%
NERONDE SUR DORE	272	15	7	294	292	0,70%
NEUVILLE	228	20	14	262	263	-0,40%
SAINT DIER D AUVERGNE	431	40	12	483	487	-0,80%
SAINT FLOUR L ETANG	183	17	9	209	209	0%
SERMENTIZON	375	39	9	423	423	0%
TREZIOUX	319	30	13	362	364	-0,60%
<b>Total</b>	<b>4803</b>	<b>378</b>	<b>128</b>	<b>5309</b>	<b>5296</b>	<b>0,24%</b>

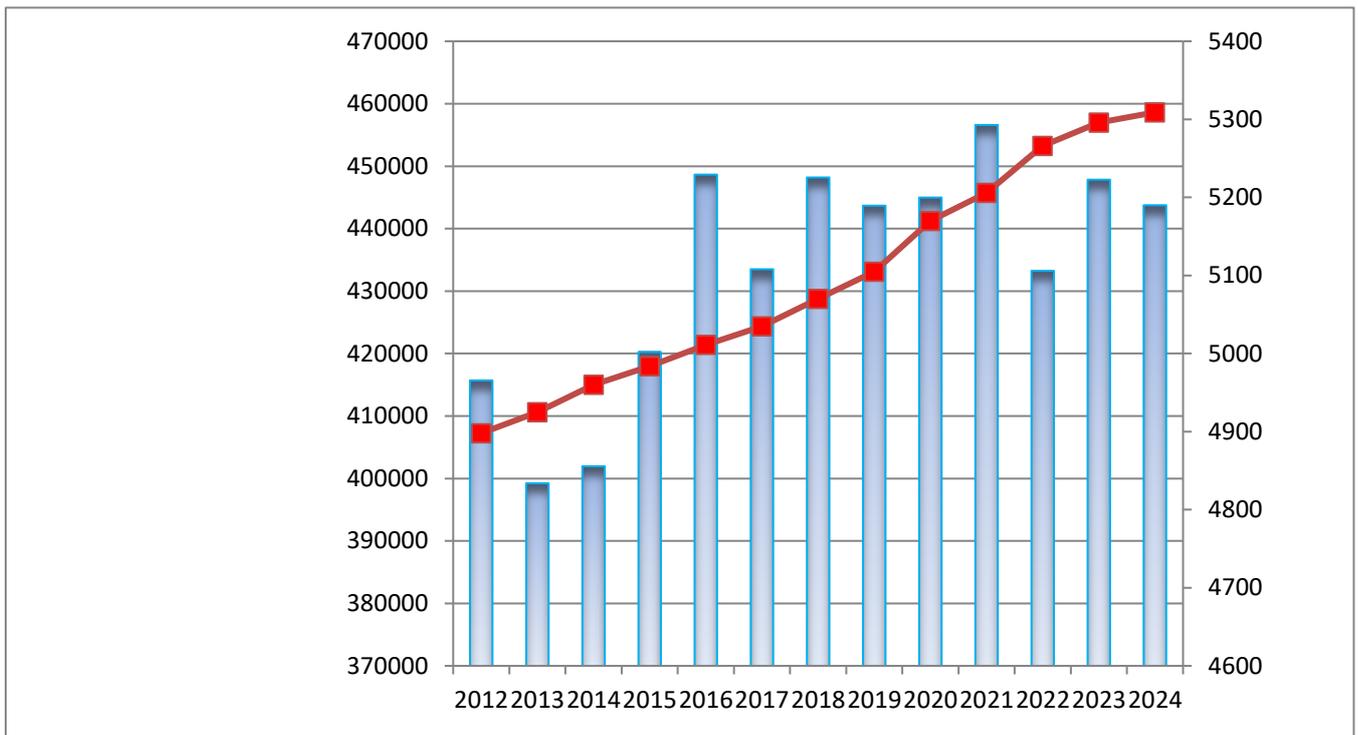
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 13,41 abonnés/km au 31/12/2024 (13,37 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,54 habitants/abonné au 31/12/2024 (1,51 habitants/abonné au 31/12/2023).

En 2024, le syndicat a réalisé :

- 26 branchements eau potable neufs (37 en 2023) répartis conformément au tableau ci-joint.
- 5 branchements assainissement neufs (4 eaux usées et 1 eau pluviale) sur 4 communes (Estandeuil, Sermentizon, Neuville et Mauzun).

Étiquettes de lignes	Somme de nbre brcht
BONGHEAT	3
COURPIERE	1
DOMAIZE	1
EGLISENEUVE	5
ESTANDEUIL	2
GLAINE	3
ISSERTEAUX	2
MAUZUN	1
MONTMORIN	2
NERONDE	3
SERMENTIZON	2
ST FLOUR	1
<b>Total général</b>	<b>26</b>

Evolution du nombre d'abonné et du nombre de m<sup>3</sup> facturé


## 1.6. Eaux brutes

### 1.6.1 Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable a prélevé **336 480 m<sup>3</sup>** pour l'exercice 2024. (398 061 pour l'exercice 2023).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Puits de la Boucle du Buisson 6	Puits à drains rayonnant Ressource souterraine	2 400 m <sup>3</sup> /jour	398 061	336 480	- 15.5 %
<b>Total</b>			398 061	336 480	- 15.5 %

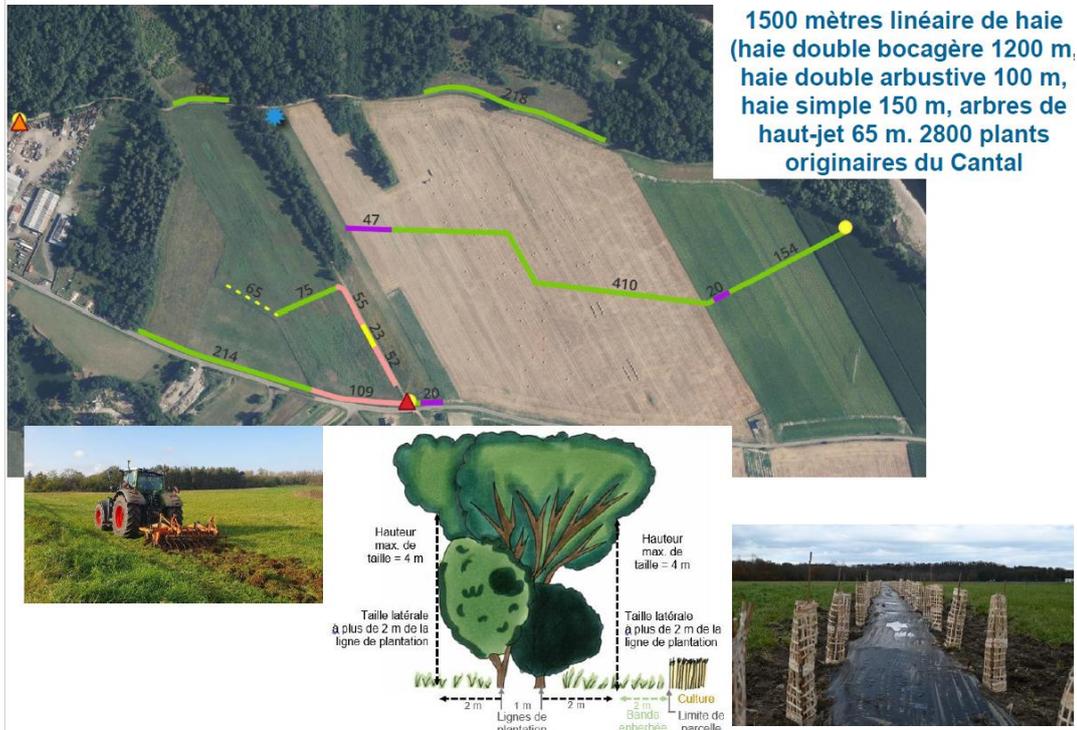
(1) Débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP. Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100 %**.

### 1.6.2 Protection de la ressource en eau

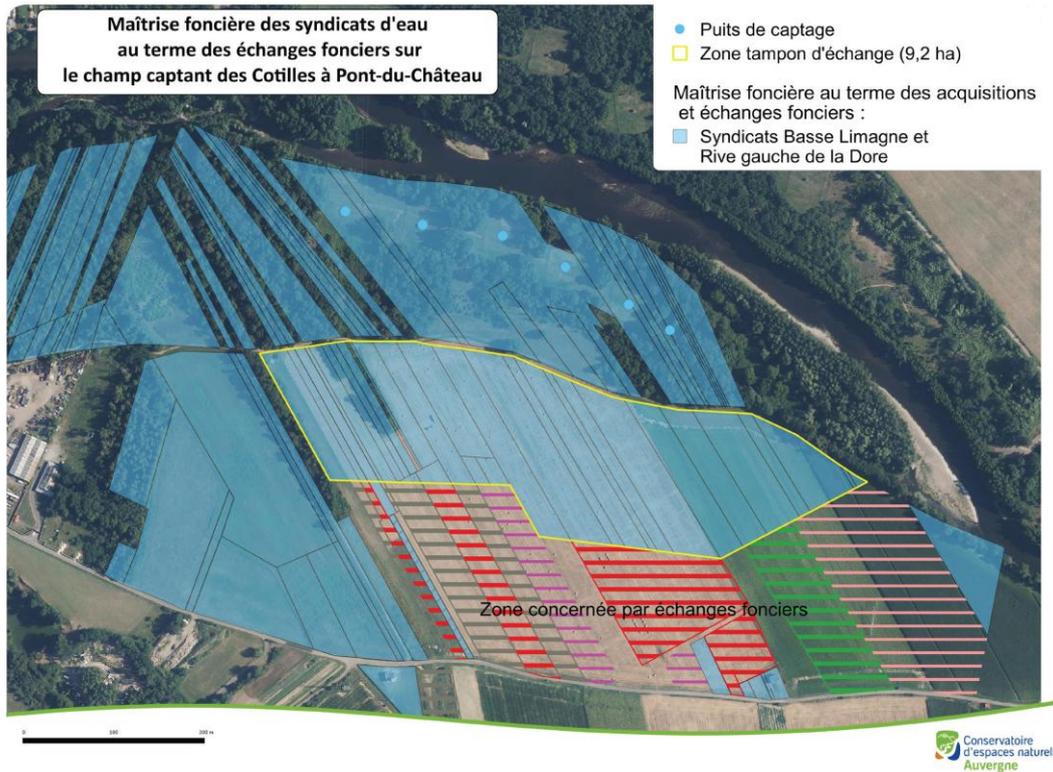
Le SIEA Rive Gauche de la Dore en collaboration avec le SIAEP Basse Limagne ont missionné le CEN Auvergne pour travailler à la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau.

Sur le périmètre de protection des captages, le CEN Auvergne a mené une animation foncière qui a conduit à créer une zone tampon d'un minimum de 250 mètres aux droits des puits de captages.



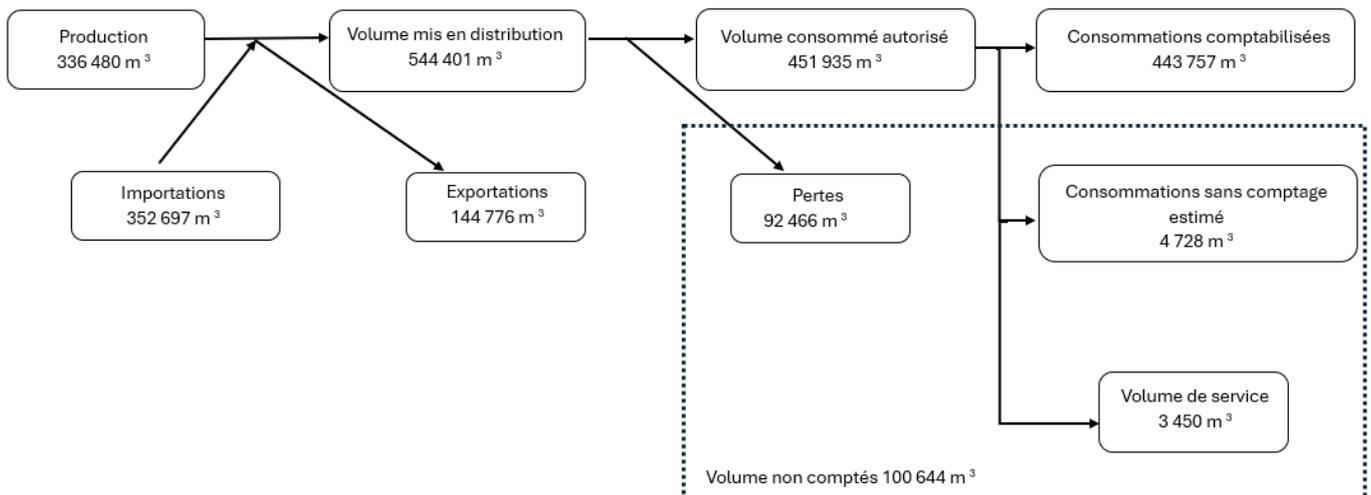
En 2024, le CEN Auvergne a procédé à la plantation d'1,5 km de haies bocagères, composée de 2800 plants d'essences locales et diversifiées (*érables, merisiers, chênes, cornouillers, pruneliers, etc.*) et poursuit son action d'acquisition de la maîtrise foncière, à la mise en place de contrats agricoles sur les parcelles appartenant aux syndicats.

Pour 2025, le CEN Auvergne projette de le suivi des acquisition et échanges fonciers , veille foncière, le suivi de gestion agricoles (suivi pratiques, nouveaux contrats) :



## 1.7. Eaux traitées

### 1.7.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



### 1.7.2 Production



Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Pour le S.I.E.A Rive Gauche de la Dore, le volume d'eau produit correspond au volume d'eau prélevé.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Puits de la Boucle du Buisson 6	398 061	336 480	- 15.5%	80
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>398 061</b>	<b>336 480</b>	<b>- 15.5%</b>	<b>80</b>

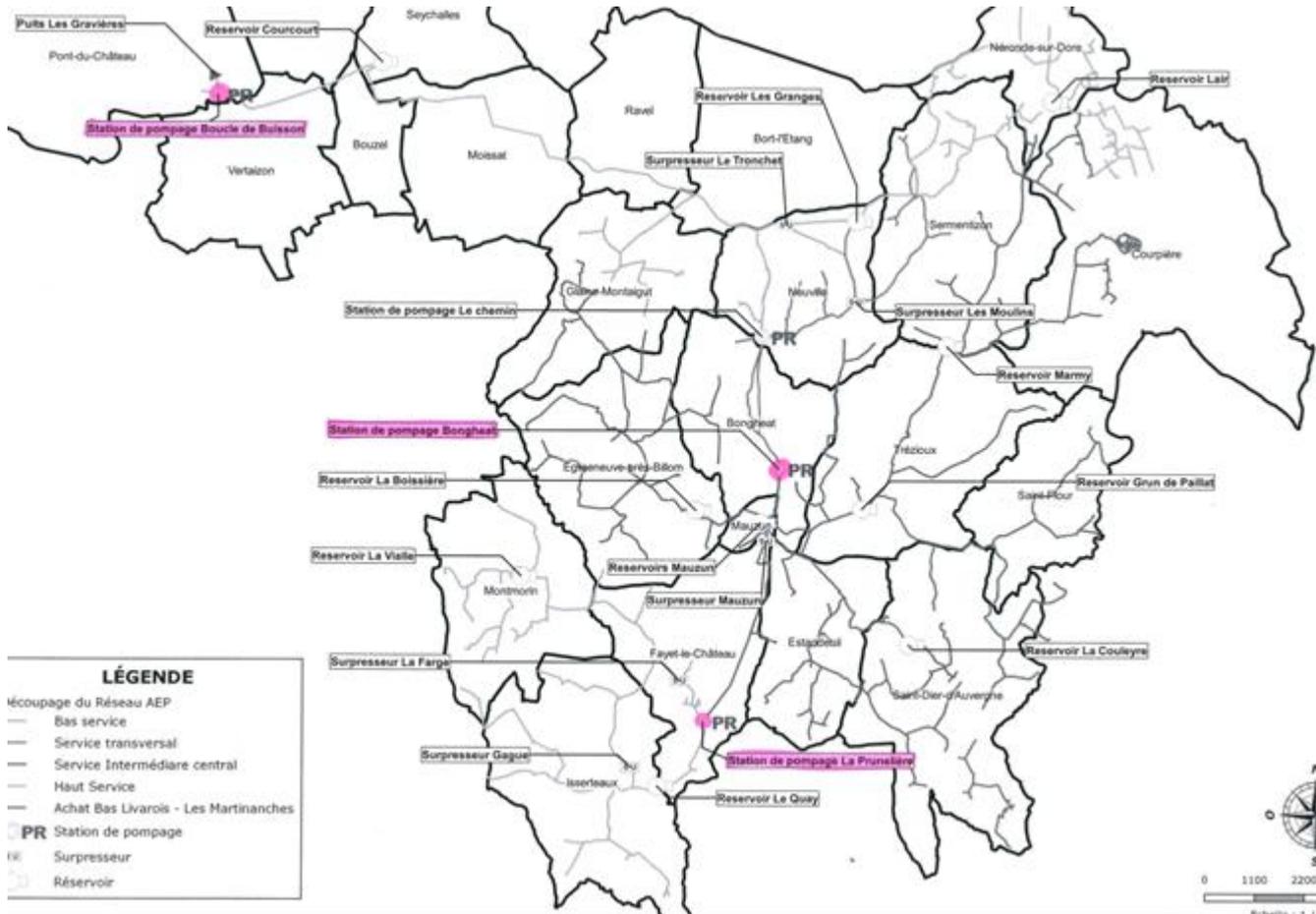


### 1.7.3 Traitement

Le service a 6 stations de traitement.

Nom du site de chloration	Commune	Etage de pression	Type de chloration	Asservissement	Contrôle
Pompage de la Boucle du Buisson	Pont-du-Château	Production Bas Service	Chlore Gazeux	Débit du puits	Par analyseur
Station relai n°2 L'Orme	Bongheat	Service transversal	Chlore Gazeux	Débit sortant station de Neuville	Non
Réservoir de Lair	Néronde-sur-Dore	Bas Service	Chloration liquide	Débit entrant	Non
Réservoir de La Couleyre	Saint-Dier-d'Auvergne	Service central	Chloration liquide	Débit entrant	Non
Réservoir de Marmy	Sermentizon	Service central	Chloration liquide	Débit entrant	Non
Réservoir de La Vialle	Montmorin	Haut service	Chloration liquide	Débit entrant	Non

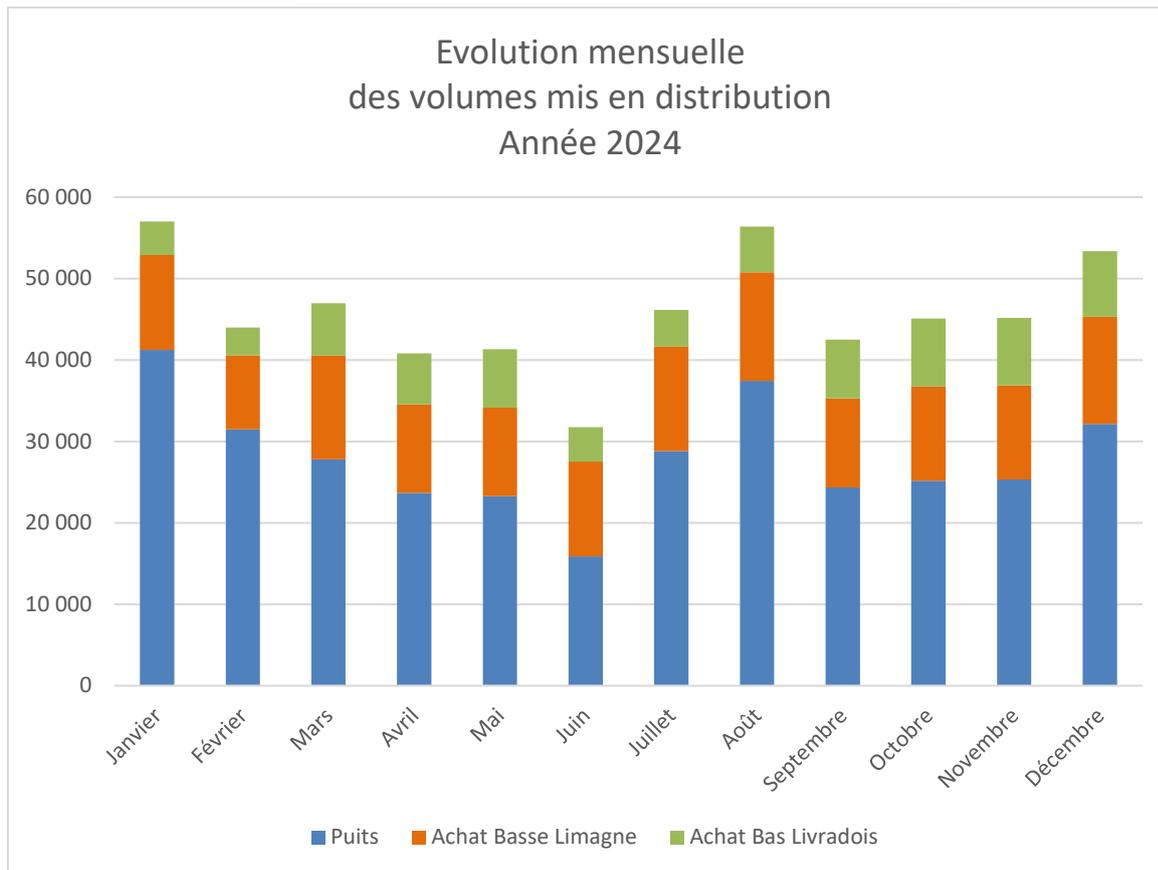
Une opération de travaux prévue en 2024, est reportée en 2025 pour améliorer la chloration des eaux sur les sites suivants :



### 1.7.4 Achats d'eaux traitées



Le S.I.E.A. Rive Gauche de la Dore possède 2 interconnexions avec des SIAEP voisins. La répartition des volumes mis en distribution pour l'année 2024 est la suivante :



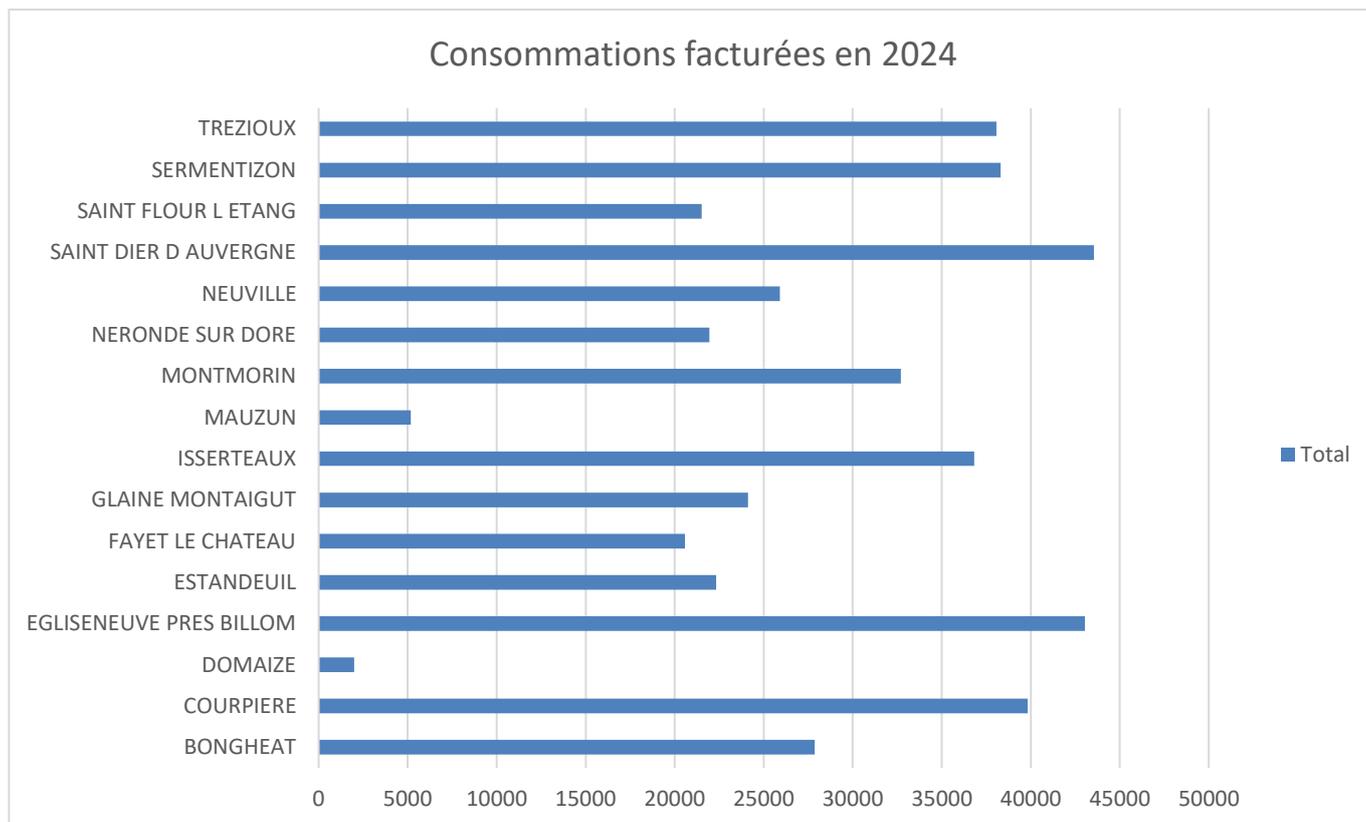
Pour le SIAEP du Bas Livradois, ce graphique tient compte de la différence entre les volumes achetés et les volumes vendus.

### 1.7.5 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques	447 840	443 757	
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>7</sub>)</b>	447 840	<b>443 757</b>	<b>- 0.1%</b>
SIAEP Bas Livradois	156 829	144 776	
<b>Total vendu à d'autres services (V<sub>3</sub>)</b>	156 829	<b>144 776</b>	<b>- 7,69 %</b>

La répartition des volumes vendus aux abonnés par communes est la suivante :



### 1.7.6 Autres volumes



	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b> Volume dégrevé ou écrêté	8 607	4 728	-45%
<b>Volume de service (V9)</b> Nettoyage des réservoirs – purge des réseaux – test hydrants	4 368	3 450	-21%

### 1.7.7 Volume consommé autorisé



Le volume consommé autorisé correspond à la somme des volumes comptabilisés, des volumes sans comptage et des volumes de service

	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	455 755	451 935	-0.84%

### ***1.8. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)***



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **396** kilomètres au 31/12/2024 (396 au 31/12/2023).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	50	€ au 01/01/2023
	52	€ au 01/01/2024
Frais de suppression d'un point de consommation :	65	€ au 01/01/2024
Frais de fermeture et ouverture de vanne :	40	€ au 01/01/2024

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement compteur (tous DN confondus) y compris location du compteur	72 €	72 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,60 €/m <sup>3</sup>	1,66 €/m <sup>3</sup>
	Contrôle légal qualité	0,04 €/m <sup>3</sup>	0,04 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,035 €/m <sup>3</sup>	0,035 €/m <sup>3</sup>
	Consommation d'eau (Agence de l'Eau)	0,23 €/m <sup>3</sup>	0,33 €/m <sup>3</sup>
	VNF Prélèvement	0 €/m <sup>3</sup>	0€/m <sup>3</sup>
	Performances des réseaux	/	0,02€/m <sup>3</sup>
	Autre :	0,006 €/m <sup>3</sup>	0,006 €/m <sup>3</sup>

- Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :
- Délibération du 11/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs du service d'eau potable.
  - Délibération du 11/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les frais d'accès au service.

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	72,00	72,00	0%
Part proportionnelle	196,80	204,00	3.7%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	268,80	276,00	2.7%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	4,20	4,20	
Redevance Consommation d'eau (Agence de l'Eau)	27,60	39,60	
VNF Prélèvement : .....	/	/	
Autre : Redevance soutien d'étiage	0,72	0,72	
Performances des réseaux	/	2,4	
TVA	16,97	17,76	
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	49,49	64,68	
<b>Total</b>	<b>325.49</b>	<b>340.68</b>	<b>4.66%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.71</b>	<b>2,84</b>	<b>4.79%</b>

Facture réelle du 22/02/2024 Référence : 2024-EA-00-9

Point de consommation	N° série compteur	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
1416	55351	29/01/2024	400			520	120
<b>Consommation totale</b>							<b>120</b>
<b>Consommation facturée (m3)</b>							<b>120</b>
Détail de votre facture	Prix au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC	
<b>Distribution de l'eau</b>							
ABONNEMENT HABITATION	01/01/2023	12 mois	72,00000	72,00	3,96 (5.5%)	75,96	
CONSOMMATION	01/01/2024	120 m3	1,66000	199,20	10,96 (5.5%)	210,16	
CONTROLE LEGAL QUALITE EAU	01/01/2016	120 m3	0,04000	4,80	0,26 (5.5%)	5,06	
<b>Organismes publics</b>							
REDEVANCE PRELEVEMENT	01/01/2014	120 m3	0,03500	4,20	0,23 (5.5%)	4,43	
REDEVANCE POLLUTION	01/01/2023	120 m3	0,23000	27,60	1,52 (5.5%)	29,12	
REDEVANCE SOUTIEN D'ETIAGE	01/01/2009	120 m3	0,00600	0,72	0,04 (5.5%)	0,76	
<b>Total de votre facture</b>				<b>308,52</b>	<b>16,97</b>	<b>325,49</b>	
<b>Montant total à payer</b>				<b>308,52</b>	<b>16,97</b>	<b>325,49</b>	

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

 annuelle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

 annuelle

Le syndicat propose l'ensemble des moyens de paiements suivants :

**COMMENT REGLER VOTRE FACTURE** (Si celle-ci n'est pas prélevée) :

 - **Paiement par INTERNET** : En vous connectant sur le site [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr) et en saisissant les informations suivantes :

**IDENTIFIANT COLLECTIVITE : 029998**
**Référence : 2024-EA-00-9**

 - **Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP SEPA)** : Dated et signez le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant. Si la mention « Joindre un RIB » figure sur le TIP ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer et **sans aucun autre document**. Envoyer votre règlement avec l'enveloppe jointe en prenant garde de bien faire apparaître l'adresse du centre d'encaissement des YVELINES dans la fenêtre

 - **Par chèque bancaire** : Envoyez votre chèque à l'ordre du Trésor Public au centre d'encaissement des YVELINES à l'aide de l'enveloppe retour affranchie au tarif en vigueur. Joindre obligatoirement le volet TIP SEPA non signé à votre chèque. Ne joindre aucun autre document à votre règlement

 - **Règlement en espèces (dans la limite de 300€) ou carte bancaire** : Muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>)

**CONDITIONS DE PAIEMENT 100 % TRANQUILLITE**

Si vous souhaitez mettre en place le prélèvement à échéance (1 fois/an) ou la mensualisation (10 fois/an), nous vous invitons à prendre contact avec le SIAEP.

 Si vous éprouvez des difficultés pour régler votre facture, vous pouvez contacter le centre des finances publiques de Thiers afin d'étudier une solution par téléphone au 04 73 80 62 66, ou par mail à l'adresse suivante : [sgc.thiers@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.thiers@dgfip.finances.gouv.fr)

Le montant restant impayé au 31/12/2024 sur les factures émises au titre de l'année 2023 s'élève à 10 842.34 € sur un total TTC facturé de 1 252 950 € TTC.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau s'élève à 0,87 %. (1.40% en 2023)

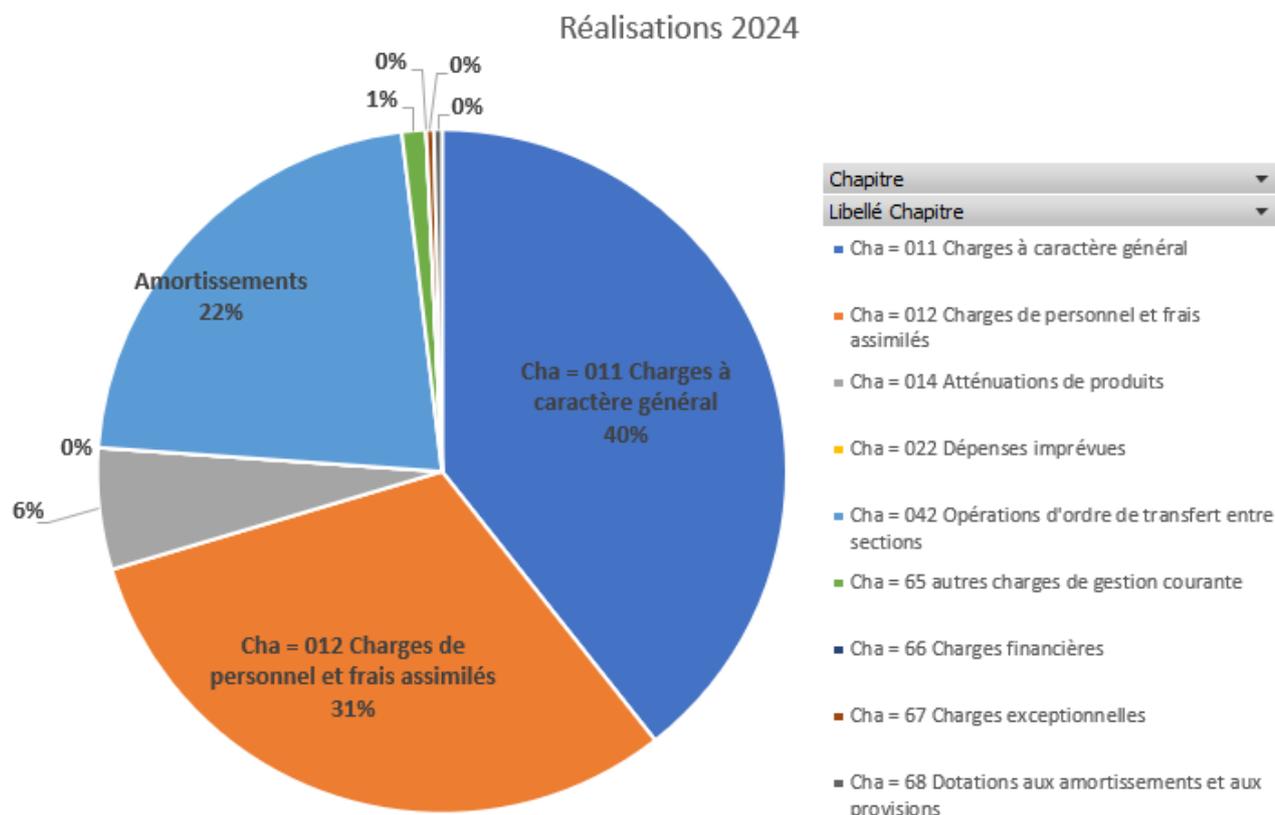
### 2.3. Recettes Budget EAU

#### Recettes de la collectivité :

Chapitre	Réalisations 2024	Réalisations 2023
Cha = 002		
Résultat d'exploitation reporté	-	-
Cha = 013		
Atténuations de charges	29 127,99	39 147,50
Cha = 042		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	82 652,97	77 286,97
Cha = 70		
Ventes produits fabriqués, prestations	1 268 268,86	1 269 755,88
Cha = 74		
Subventions d'exploitation	105 184,96	-
Cha = 75		
Autres produits de gestion courante	6 041,09	5 841,66
Cha = 77		
Produits exceptionnels	55 135,27	1 658,77
Cha = 78		
Reprises sur amortissements et provisions	2 000,00	4 000,00
<b>Total général</b>	<b>1 548 411,14</b>	<b>1 397 690,78</b>

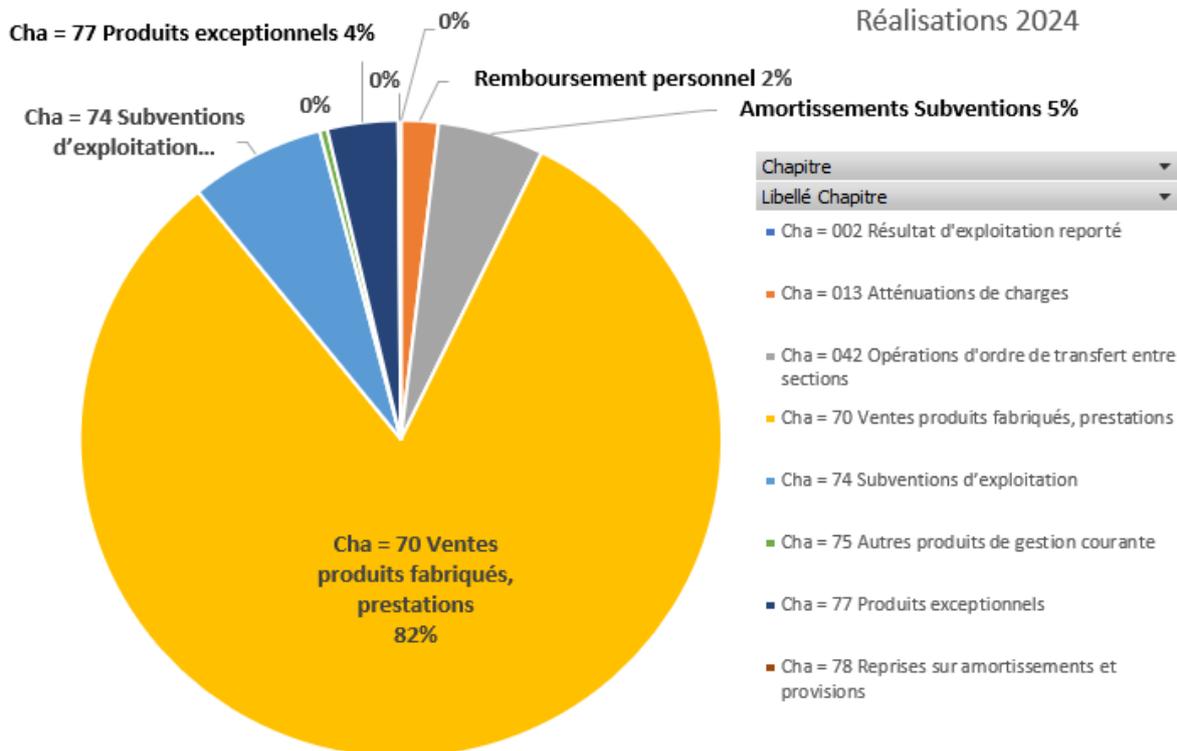
Sur l'année 2024, le service facturation a géré 133 transferts soit une recette pour l'exercice de 6 916 € HT.

### 2.4. Compte Administratif BUDGET EAU 2024- FONCTIONNEMENT DEPENSES



## RECETTES

Réalisations 2024



### 2.5. Budget Primitif BUDGET EAU 2025

Les propositions du Budget Primitif 2025 ont été votées en Comité Syndicale le 8 avril 2025.

Chapitre	Propositions 2025	Budget Cumulé 2024
<b>Cha = 011</b>		
Charges à caractère général	863 400,00	816 644,60
<b>Cha = 012</b>		
Charges de personnel et frais assimilés	534 460,00	487 200,00
<b>Cha = 014</b>		
Atténuations de produits	75 000,00	80 000,00
<b>Cha = 022</b>		
Dépenses imprévues	29 403,82	93 906,00
<b>Cha = 042</b>		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	303 828,00	291 467,00
<b>Cha = 65</b>		
autres charges de gestion courante	27 860,00	21 900,00
<b>Cha = 66</b>		
Charges financières	82,00	100,00
<b>Cha = 67</b>		
Charges exceptionnelles	9 000,00	6 000,00
<b>Cha = 68</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions	5 000,00	5 000,00
<b>Total général</b>	<b>1 848 033,82</b>	<b>1 802 217,60</b>

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	32	0	27	1
Paramètres physico-chimiques	45	0	59	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	100%	96,3%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

### ***3.2. Qualité de l'eau par unité de distribution***

L'eau distribuée par notre syndicat est répartie en 2 unités de distribution (UDI) qui alimente respectivement les secteurs suivants :

#### **- UDI SIAEP Rive Gauche de la Dore :**

BONGHEAT  
COURPIERE  
EGLISENEUVE (sauf Arlange)  
ESTANDEUIL  
FAYET : Chantelauze, La Vernière, Le Bancillon, Le Pic, Le Vernet, Roc Rouge, Rochefort, Tiercelet  
GLAINE  
MAUZUN  
NERONDE  
NEUVILLE  
SAINT DIER (sauf Bellevue, La Ripodie, Lachamp, Le Best et Le Theil)  
SAINT FLOUR  
SERMENTIZON  
TREZIOUX  
DOMAIZE

Il s'agit de la ressource de notre puits dans le champ captant des gravières à Pont du château. Le réservoir de tête est celui de Courcourt sur la commune de Seychalles. Une partie de l'eau est également achetée au syndicat Basse Limagne.

#### **- UDI ISSERTEAUX – FAYET – MONTMORIN**

SAINT DIER : Bellevue, La Ripodie, Lachamp, Le Best et Le Theil  
FAYET LE CHATEAU :  
Chabrol, Coissard, La Farge, La Gravière, La Jarrige, La Martine, La Prunelière, Lachamp, Le Bourg, Le Cheix, Le Grelet, Le Montheil, Le Peyreyret, Le Prat, Les Egaux, Les Escures, L'Homède, Palère Haut et Seymiers  
ISSERTEAUX  
MONTMORIN  
EGLISENEUVE PRES BILLOM : Arlange

Il s'agit du mélange des eaux achetés au SIAEP du BAS LIVRADOIS et de la ressource de notre puits dans le champ captant des gravières à Pont du château. Le réservoir de tête est celui du Quay sur la commune d'Isserteaux.

### *3.2.1 Bulletin qualité de l'eau annuel UDI RGD*



**ZONE DE DISTRIBUTION : SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE**

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
<b>2024</b>	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<b>A</b>	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2023 : A	

**Origine et gestion de l'eau**

Votre réseau est alimenté par plus de 8 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 6895 personnes sur 13 communes (BONGHEAT, COURPIERE, EGLISENEUVE-PRES-BILLOM, ESTANDEUIL, FAYET-LE-CHATEAU, GLAINE-MONTAIGUT, MAUZUN, NERONDE-SUR-DORE, NEUVILLE, SAINT-DIER-D'AUVERGNE, SAINT-FLOUR, SERMENTIZON, TREZIOUX). Le responsable des installations est : « SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE » qui assure l'exploitation du réseau.

**PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU**

PARAMÈTRE	INDICATEUR	QUALITÉ
<b>BACTÉRIOLOGIE</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 19 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
<b>NITRATES</b>	<b>A</b>	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 13,4 mg/L Valeur maxi : 15 mg/L
<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 218 Valeur maxi : 0 microgramme/L
<b>ARSENIC</b>	<b>A</b>	Bonne qualité
Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 6 microgramme/L Valeur maxi : 6 microgramme/L

**Quelques conseils**

- ABSENCE**  Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
- SAVEUR-COULEUR**  Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
- CHLORE**  Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.
- SÈCHERESSE**  En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

PARAMÈTRE	INDICATEUR	QUALITÉ
<b>DURETÉ</b>		Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Une eau douce (très peu calcaire) est susceptible de dissoudre les métaux des canalisations.		Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 18,5 °f Valeur maxi : 19,5 °f

**Pour aller plus loin**

 Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.sauptable.santa.gouv.fr](http://www.sauptable.santa.gouv.fr)

Édité le 12/06/2025  
UDI 063001962

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

3.2.2 Bulletin qualité de l'eau annuel UDI Fayet Isserteaux Montmorin



ZONE DE DISTRIBUTION : ISSERTEAUX FAYET MONTMORIN

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p><b>2024</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p>	<p><b>A</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A : Eau de bonne qualité</li> <li>B : Eau de qualité convenable</li> <li>C : Eau de qualité insuffisante</li> <li>D : Eau de mauvaise qualité</li> </ul> <p>Indicateur 2023 : A</p>

**Origine et gestion de l'eau**

Votre réseau est alimenté par plus de 8 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1377 personnes sur 4 communes (EGLISENEUVE-PRES-BILLOM, FAYET-LE-CHATEAU, ISSERTEAUX, MONTMORIN). Le responsable des installations est : « SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE » qui assure l'exploitation du réseau.

**PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU**

<b>BACTÉRIOLOGIE</b>	<b>A</b>	Bonne qualité
----------------------	----------	---------------

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **16**  
Conformité : **93 %**  
Valeur maxi : **1 n/100 ml**  
Années prises en compte : **2023, 2024**

<b>NITRATES</b>	<b>A</b>	Bonne qualité
-----------------	----------	---------------

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **13**  
Valeur moyenne : **8,79 mg/L**  
Valeur maxi : **15 mg/L**

<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
---	----------	--------------------

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**  
Conformité : **100 %**  
Nombre de substances recherchées : **221**  
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

<b>ARSENIC</b>	<b>A</b>	Bonne qualité
----------------	----------	---------------

Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **30**  
Valeur moyenne : **3,21 microgramme/L**  
Valeur maxi : **9,54 microgramme/L**

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

<b>DURETÉ</b>	Eau douce
---------------	-----------

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Une eau douce (très peu calcaire) est susceptible de dissoudre les métaux des canalisations.

Nombre de prélèvements : **8**  
Valeur moyenne : **8,72 °f**  
Valeur maxi : **19,5 °f**

**Quelques conseils**

<b>ABSENCE</b>	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
<b>SAVEUR-COULEUR</b>	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
<b>CHLORE</b>	Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.
<b>SÈCHERESSE</b>	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

**Pour aller plus loin**

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.aaputable.sante.gouv.fr">www.aaputable.sante.gouv.fr</a>
--	--

Édité le 12/06/2025

UDI 063001963

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

### ***3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)***



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	75%	12
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	86

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.4. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

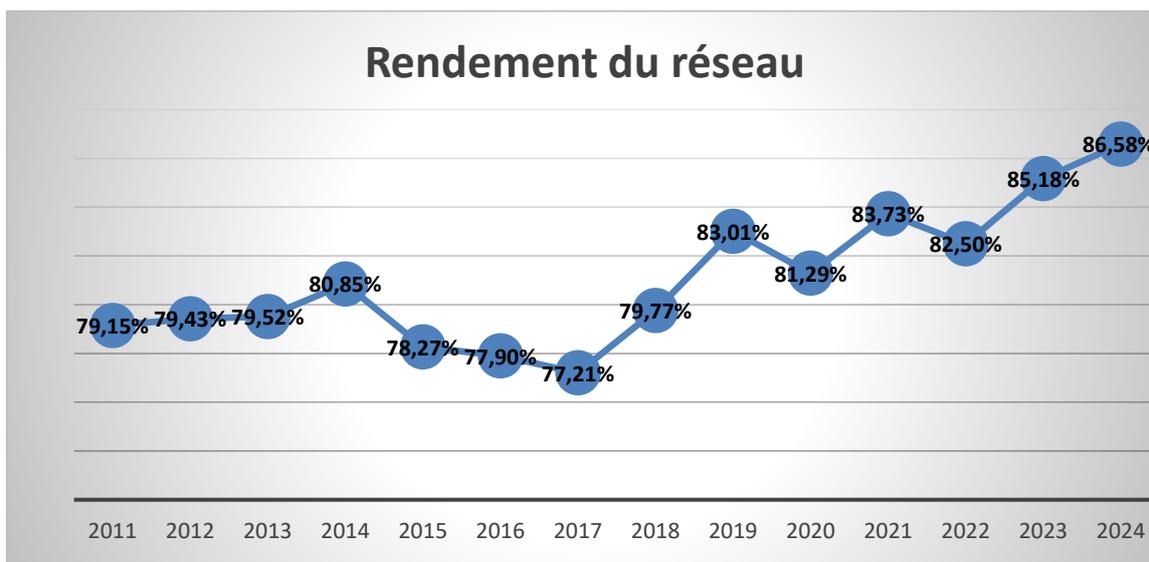
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	85,2 %	86,6 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	4,15	4,13
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	75,1 %	81,5 %



#### Synthèse à l'échelle nationale :

### Un rendement du réseau de distribution d'eau potable en légère amélioration

Le rendement moyen du réseau de distribution d'eau potable, à l'échelle nationale, est de 81,5% en 2021, ce qui représente une légère amélioration par rapport aux années précédentes.

### 3.3.1 Synthèse des interventions sur le réseau pour l'année 2024

Les agents techniques ont réparé **29 fuites** dont 18 sur le réseau et 6 sur des branchements.

Le réseau été cassé 2 fois par des entreprises extérieures. De nombreuses casses font suite à des traçages approximatifs des réseaux. En effet, la plupart des réseaux sont en matière plastique non détectable et ne possède pas de grillage avertisseur.

La mise à jour des plans des réseaux permettra sur du long terme d'améliorer notre connaissance et d'éviter ce type de casse.

Il est à noter également que les entreprises utilisent de plus en plus de techniques sans terrassement (type trancheuse) qui ne laisse aucune marge d'erreur.

**En 2024, une seule fuite sur réseau neuf a été réparée.**

Depuis la pose des nouveaux compteurs de sectorisation, les secteurs de consommation sont plus restreints et notre analyse plus fine.

Afin d'améliorer ses connaissances patrimoniales, le syndicat compile de nombreuses données suite aux fuites : type de fuite, type de réseau, nature de la fuite et secteur de consommation. L'ensemble de ces données permettent de cibler les travaux de renouvellement de réseau.

### 3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **0.7 m<sup>3</sup>/j/km** (0.8 en 2023).

Le rendement est un critère relatif d'appréciation car il ne permet pas de comparer l'état des réseaux de configurations différentes, mais seulement de suivre l'état d'un réseau en observant les variations d'une année sur l'autre. A l'inverse, l'Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC) constitue un indicateur intéressant puisqu'il prend en compte la longueur du réseau et le degré d'urbanisation de la collectivité.

La nouvelle catégorisation de l'Agence de l'Eau classe le S.I.E.A en coefficient de performance **BON** (la densité d'abonné du S.I.E.A est d'environ 13.37 ab/km) :

$$0.08 \times D = 0.08 \times 13 = 1.04 < \text{ILVNC} = 0.8 < 0.04 \times D = 0.04 \times 13 = 0.52$$

	Coefficient mauvais de performance	Coefficient moyen de performance	Coefficient bon de performance	Coefficient très bon de performance
D < 45 ab/km	ILVNC > 0.15D	0.15D >= ILVNC > 0.08D	0.08D >= ILVNC > 0.04D	0.04D >= ILVNC
D >= 45 ab/km	65%+ILC/5 > Rd I	80%+ILC/5 >= Rd I > 65%+ILC/5	85%+ILC/5 >= Rd I > 80%+ILC/5	Rd I >= 85%+ILC/5

Tableau 1: Nouvelle catégorisation de l'agence de l'Eau en fonction de la densité d'abonné et de l'ILVNC ou du rendement primaire

### 3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



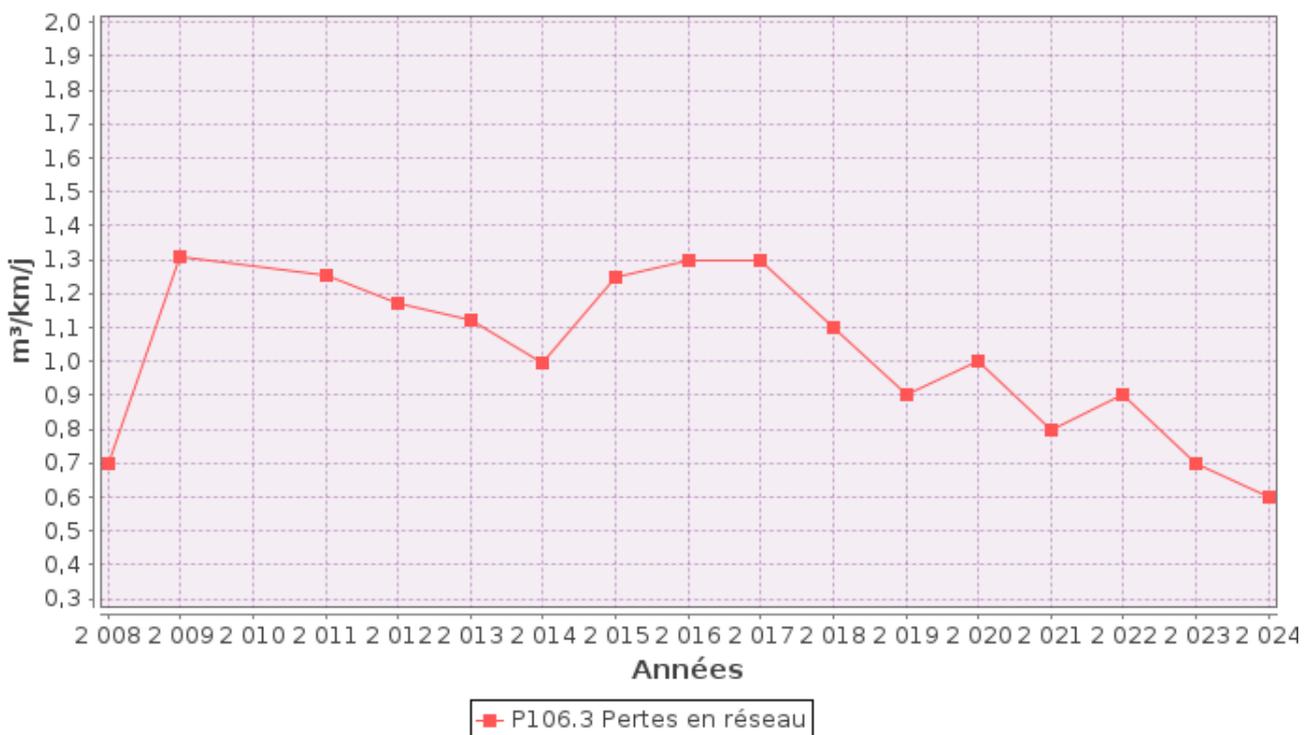
Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de **0,64** m<sup>3</sup>/j/km (0,7 en 2023).

Le graphique ci-dessous montre que l'Indice linéaire de pertes est considéré comme TRES BON depuis 2008.

Type selon D(*)	Rural (D < 25)	Intermédiaire (25 ≤ D < 50)	Urbain (50 ≤ D)
Très bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Bon	1,5 ≤ ILP < 2,5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Moyen	2,5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP



### 3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas

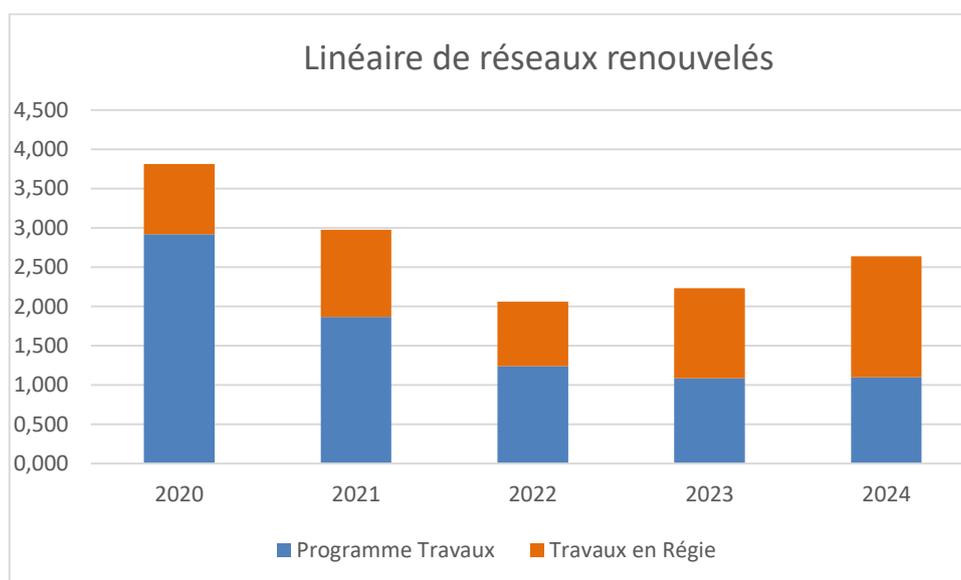
comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire renouvelé en km	3.815	2.977	2.062	2.232	2.640

En 2024, le syndicat a procédé à 1.54 km de travaux en régie.

Au cours des 5 dernières années, 13.73 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$



Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,69% (0,72 en 2023).

### 3.5. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

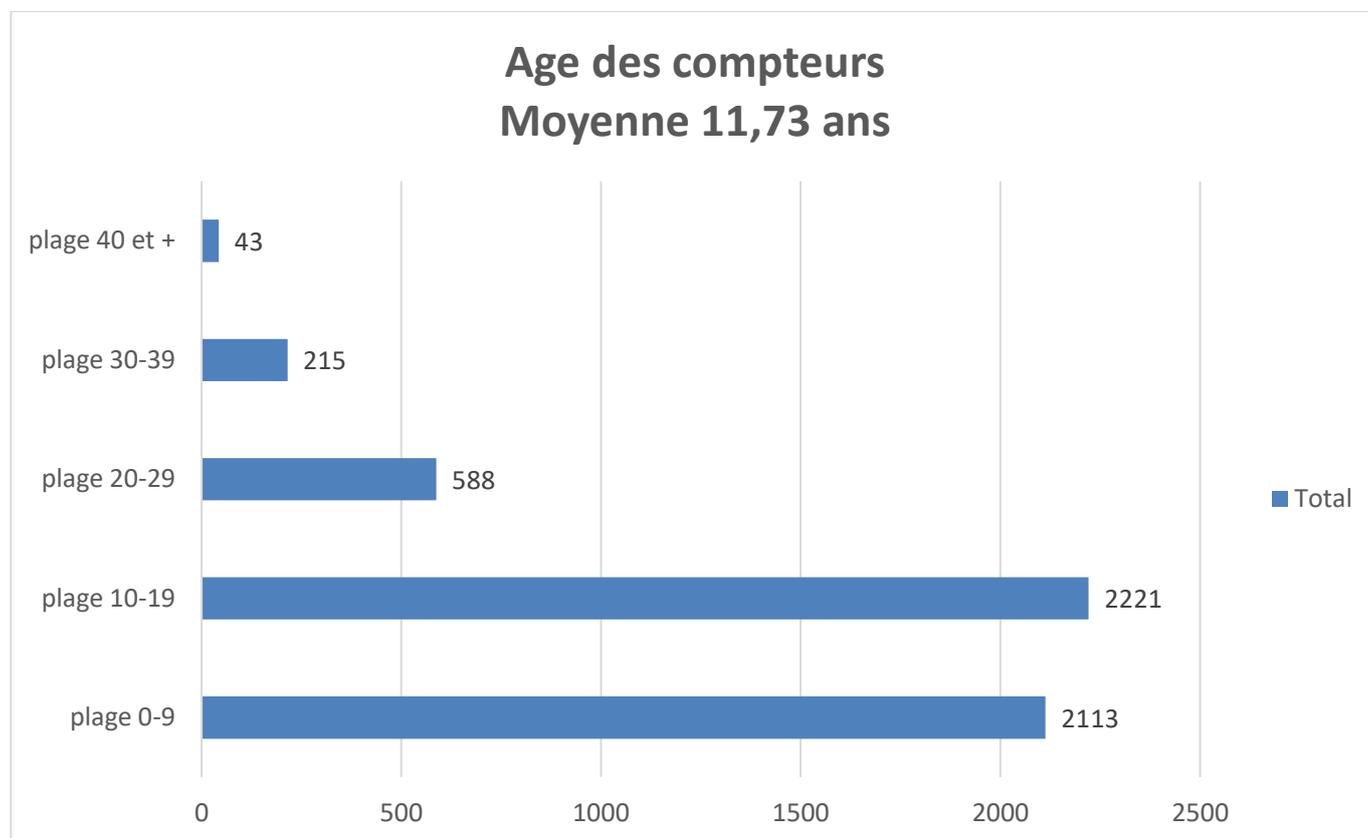
En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2023).

## 4. Intervention – Budget fonctionnement

### 4.1. Gestion du parc de compteur

Au 31 décembre 2024, le parc du syndicat comptait 5 180 compteurs répartis selon la pyramide des âges suivantes :



En 2024, 370 compteurs ont été changé soit 7.1 % du parc.

En 2024, dans le cadre de l'amélioration du service rendu aux abonnés, la mise en place de la radio-relève des compteurs d'eau potable se poursuit. Ainsi, le syndicat a mis en place 743 têtes émettrices.

Les enjeux de ce dispositif sont multiples pour les usagers et pour la collectivité.

Cette technologie permettra à terme :

- **De facturer les abonnés uniquement sur leurs consommations réelles ;**
- **De mieux détecter les consommations inhabituelles des abonnés pouvant être révélatrices de fuites d'eau après compteur ;**
- **Eviter de rentrer dans les propriétés,**
- **De simplifier la relève des compteurs pour les agents du service ;**
- **D'aider à la détection des fuites sur le réseau principal d'eau potable afin d'optimiser l'usage de la ressource.**

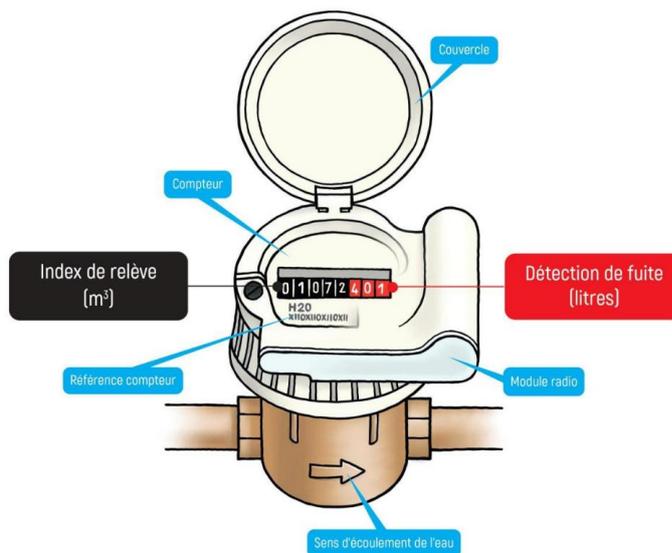
Cette modernisation du patrimoine du syndicat est un projet ambitieux qui s'étendra sur plusieurs années. A terme, tous les compteurs d'eau seront équipés de la radio-relève.

Cette opération de grande envergure est financée par le syndicat, sans incidence sur le coût des abonnements. L'équipement des têtes émettrices fait partie des investissements 2024 pour un total de 20 000 € HT.

Le module de radio-relève s'adapte sur le compteur d'eau. Lors du passage de son passage à proximité du compteur, l'agent d'exploitation récupère l'index sur son terminal mobile, sans avoir besoin d'accéder directement au compteur. Les données sont ensuite transférées dans le logiciel de suivi des contrats pour permettre la facturation.

L'équipement des compteurs se déroulera soit lors de campagnes spécifiques, soit au gré des interventions des agents d'exploitation sur les branchements.

Même avec un module radio, vous pouvez toujours continuer à lire votre index et suivre votre consommation.



## 4.2. Sortie des compteurs en limite de propriété

De nombreux compteurs se trouvent à l'intérieur des habitations. Le S.I.E.A a toujours eu une politique incitative pour poser en limite de propriété. En effet, cela permet d'éviter d'être propriétaire de canalisation sous le domaine privé.

Depuis la délibération du 29 Juin 2011, le S.I.E.A finance le regard et les particuliers réalisent le terrassement.

En 2024, les agents techniques ont procédé à la sortie de 25 compteurs.

## 4.3. Entretien réservoir et station de pompage

Lors des opérations annuelles de lavage des réservoirs, les services techniques en profitent pour planifier des travaux de renouvellement de certains équipements.

En 2024, il a été procédé au renouvellement des équipements ou de l'hydraulique des conduites intérieures des ouvrages suivants :

- 1 Pompe exhauve du puit du Buisson – Pont-du-Château
- 1 clapet anti-retour sur une pompe exhauve du puit du Buisson – Pont-du-Château
- 1 Pompe accélérateur pour le réservoir de Mauzun – Mauzun
- 1 moteur d'une pompe de la station de la Prunelière – Fayet-le-Château
- Système de chloration du réservoir de la Couleyre – Saint-Dier

## 4.4. Intervention sur le réseau

- Pose d'une ventouse déportée au village du Thiel à Isserteaux

## 5. Financement des investissements

### 5.1. Branchements en plomb



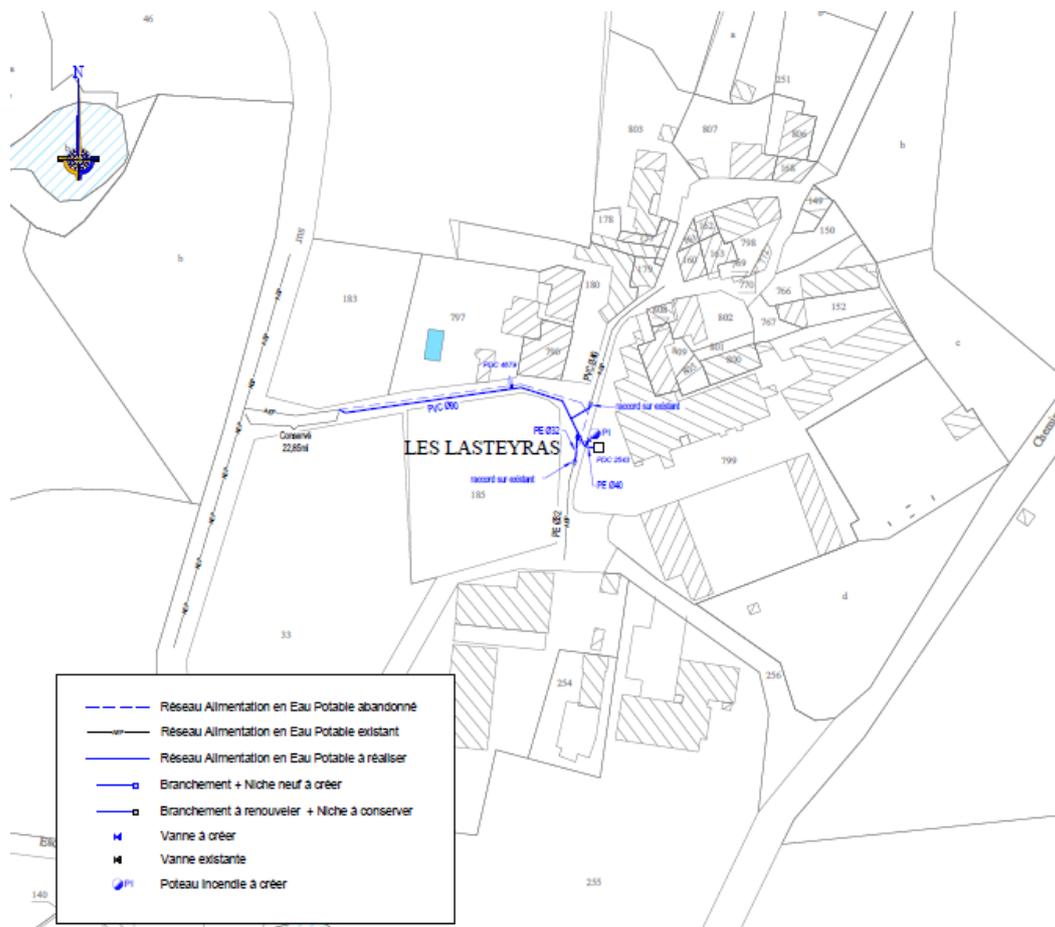
Le SIEA Rive Gauche de la Dore n'est pas concerné par les branchements en plomb.

### 5.2. Les opérations de travaux de l'année 2024

#### 5.2.1 Le Programme de travaux 2023/2024

Le **Programme de travaux 2023/2024** tient compte des compilations des données patrimoniales.

- Renouvellement réseau – Les Lasteyras – Egliseneuve





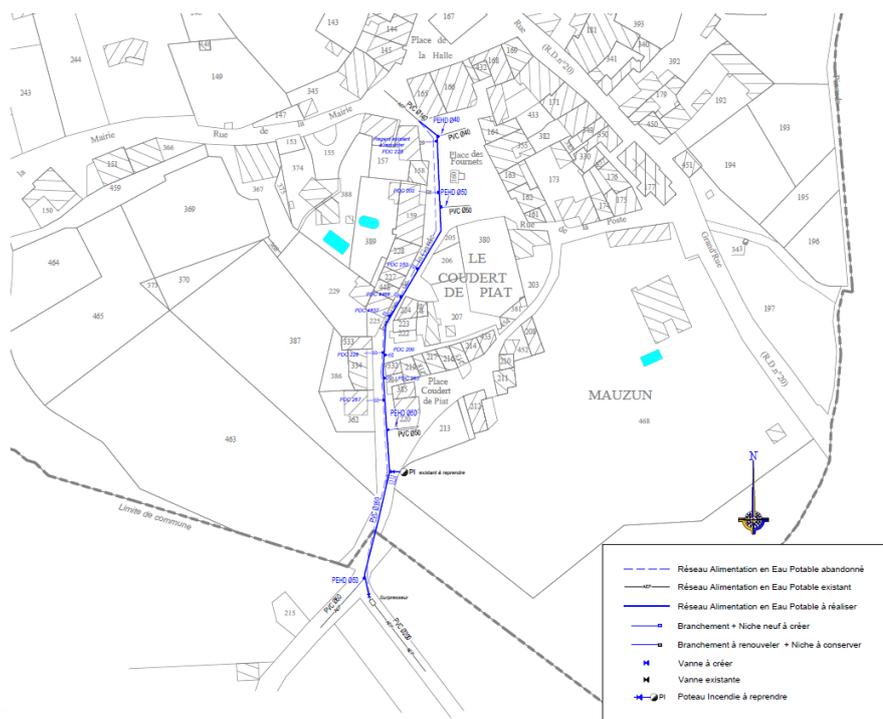
- Renouvellement réseau – Village de la Rodde – Isserteaux



A la suite de nombreuses fuites réparées sur le réseau pendant l'hiver 2022/2023 : 3 en 2022 et 7 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le S.I.E.A a décidé de renouveler le tronçon au niveau du village de La Rodde.

Il a été posé 230 ml de PVC Ø 90 sous le domaine public avec la reprise de 3 branchements.

- Renouvellement réseau – Commune de Mauzun – Rue de la Fontaine de la garde



### 5.3. Montants financiers



	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	320 066,00 €HT
Montants des subventions en €	93 450,00 € HT

### 5.4. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	0	0

### 5.5. Amortissements



Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 291 464 €.

### 5.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

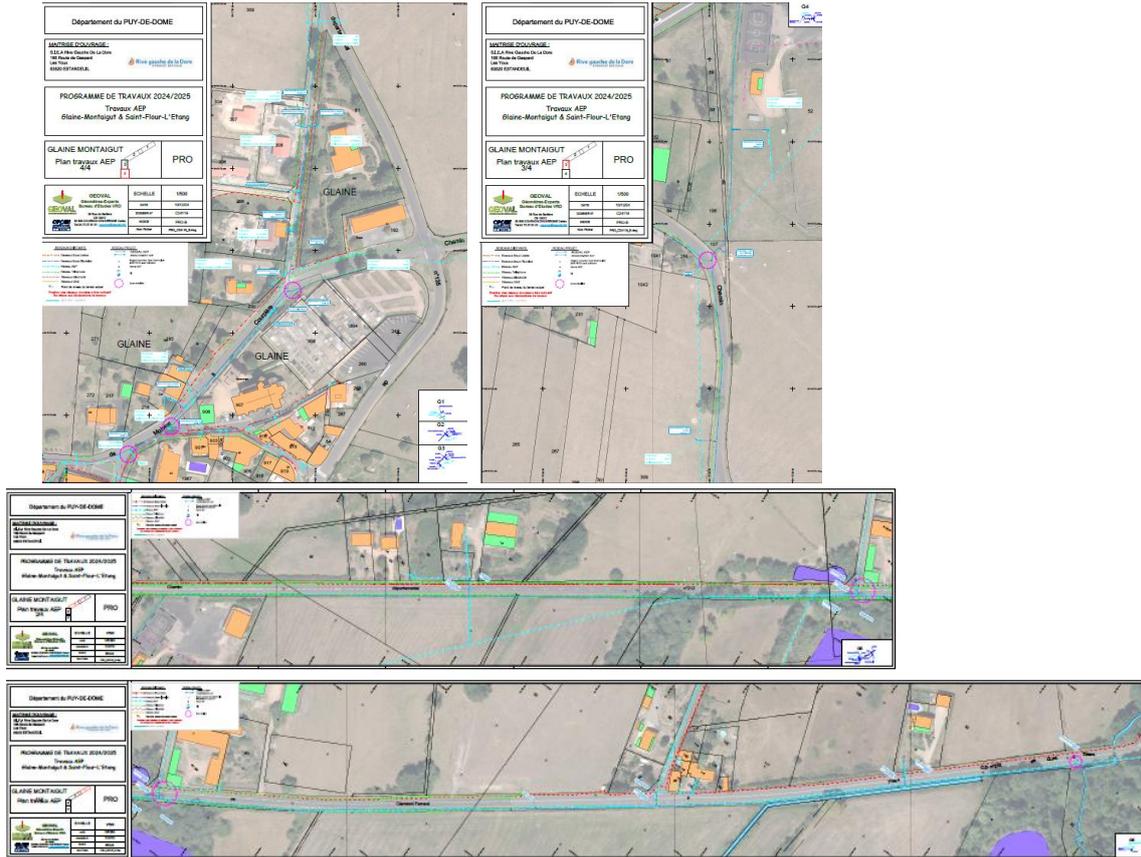


Les opérations de travaux prévus en 2025 :

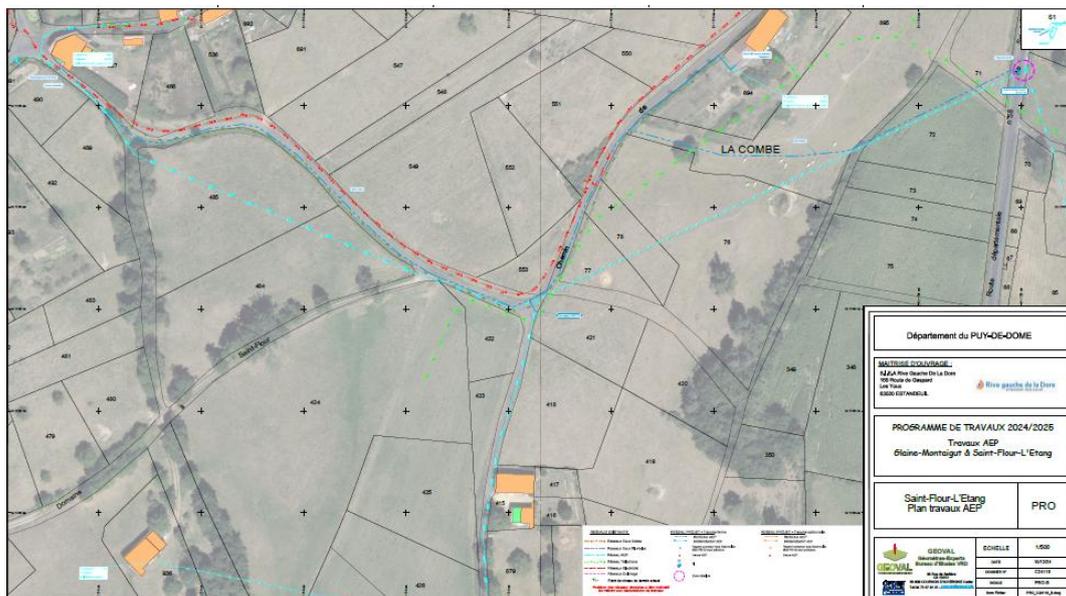
#### [Le programme de travaux 2024/2025](#)

#### A - TRAVAUX

- GLAINE-MONTAIGUT

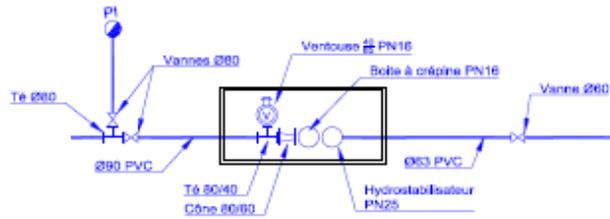


- SAINT-FOUR-L'ETANG

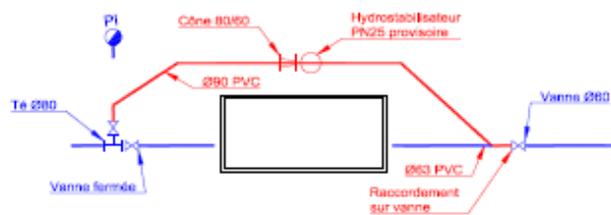


- SAINT-DIER D'Auvergne

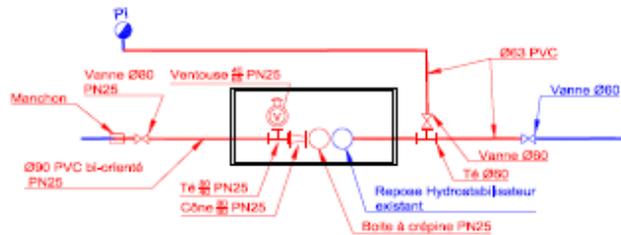
**SITUATION ACTUELLE**



**PHASE TRAVAUX**



**SITUATION FUTURE**



TOTAL HT : 288 608.50 €

**B-Maîtrise d'œuvre**

TOTAL HT : 14 700 €

**TOTAL HT : 303 308.50 €**

Avec la participation financière du Conseil Départemental à hauteur de 126 000 €.

Amélioration chloration des eaux

## II - CHLORATION DES EAUX

### Pont du château

Fourniture et installation d'une vanne modulante de chlore avec analyseur pour asservissement selon le taux de chlore pour désinfecter le mélange des eaux du SIAEP de Limagne et celle du Puits Rive Gauche de la Dore,  
Intégration des données sur le superviseur actuel.

### Bongheat

Fourniture et pose vanne modulante de chlore avec analyseur de chlore pour asservissement  
Mise en place d'un équipement de télégestion sur site dédié à la chloration et intégration des données dans le superviseur

### La Prunelière

Fourniture et pose poste de chloration javel  
Intégration des données dans le superviseur

**TOTAL HT : 55 718 €**

Avec la participation financière du Conseil Départemental à hauteur de 15 400 € et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne à hauteur de 13 200 €.

**SOIT UN TOTAL GLOBAL DE 359 026.50 € HT**

## **6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### ***6.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)***



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fond créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2024, le service a reçu 2 demandes d'abandon de créance pour un montant de 452.23 € HT – 477.12 € TTC.

Toutefois, pour donner suite à la demande du service de recouvrement, la trésorerie de Thiers, le S.I.E.A a inscrit des créances en non-valeur à hauteur de 1 920.54 € TTC qui concernent 23 abonnés.

## 7. Actions de communications

### 7.1. Les publications de l'année 2024

Bulletin d'information joint aux factures d'eau



#### UN NOUVEAU LOGO POUR 2024

##### LE RENOUELEMENT DES RESEAUX : UN ENJEU MAJEUR POUR LIMITER LES PERTES EN EAUX

La durée de vie d'un réseau d'eau potable est comprise entre 50 et 80 ans. Le SIEA Rive Gauche de la Dore possède près de 380 km de réseau pour desservir ses 5 200 abonnés.

Les travaux de renouvellement des réseaux sont donc un enjeu majeur si nous ne voulons pas laisser aux générations futures des canalisations vieillissantes et fuyardes. Les agents du syndicat compilent le maximum de données patrimoniales pour mieux cibler les secteurs à remplacer : âge et état des conduites, récurrences de fuites, taux de pertes en eau et projets d'aménagements prévu par les communes ou les autres concessionnaires.

Le rendement du réseau du syndicat pour l'année 2023 s'élève à 85%.

##### INVESTISSEMENTS ANNUELS : LES TRAVAUX DE 2024

- Le programme de travaux : 1 km **COURPIERE** (Route de **Courtesserre** – Rue des Granges), **MAUZUN** (Rue de la fontaine de la Garde), et **ISSERTEAUX** (La **Rodde**)
- Les travaux en régie : 600 ml - **ISSERTEAUX** (**Fontvielle**)
- Amélioration du système de chloration

##### PRIX DE L'EAU 2024

Le prix de l'eau pour l'année 2024 va augmenter de 6 centimes pour compenser l'inflation. Pour une facture type de 120 m<sup>3</sup> d'eau, le montant total est de 325.49 € TTC :

Abonnement habitation	72,00 € HT
Prix du m <sup>3</sup>	1,66 € HT
Taxe et redevance (Agence de l'eau...)	0,311 € HT

##### INFORMATION QUALITE DE L'EAU

L'Agence Régionale de Santé met en ligne l'ensemble des résultats qualité de l'eau potable de votre commune : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau> ainsi que la fiche info QUALITE DES EAUX : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-de-distribution-dans-votre-commune>

L'ensemble des bulletins d'analyses se trouvent également sur notre site internet.

##### MISE EN PLACE DE LA RADIO – RELEVÉ

En 2023, dans le cadre de l'amélioration du service rendu aux abonnés, les délégués du comité syndical ont décidé la mise en place de la radio-relève des compteurs d'eau potable.

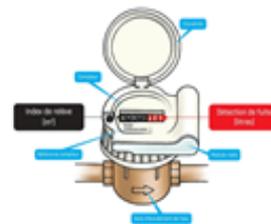
Les enjeux de ce dispositif sont multiples pour les usagers et pour la collectivité.

Cette technologie permettra à terme :

- De facturer les abonnés uniquement sur leurs consommations réelles ;
- De mieux détecter les consommations inhabituelles des abonnés pouvant être révélatrices de fuites d'eau après compteur ;
- Eviter de rentrer dans les propriétés,
- De simplifier la relève des compteurs pour les agents du service ;
- D'aider à la détection des fuites sur le réseau principal d'eau potable afin d'optimiser l'usage de la ressource.

Cette modernisation du patrimoine du syndicat est un projet ambitieux qui s'étendra sur plusieurs années. A terme, tous les compteurs d'eau seront équipés de la radio-relève.

Cette opération de grande envergure est financée par le syndicat.



Article publié le 07 décembre 2024 au journal La Montagne

## LA MONTAGNE

### Pont-du-Château. Plantation d'une haie pour préserver l'eau

Publié le 07 décembre 2024 à 05h00

**Pont-du-Château. Un chantier de plantation de haie pour préserver l'eau.**



Julien Saillard, coordinateur du projet, explique les impacts positifs qu'aura cette haie sur l'eau de l'Allier et de nos robinets. © Droits réservés

Mardi 26 novembre, un chantier de plantation d'une haie a été mené sur le champ captant des Cotilles à Pont-du-Château. Cette action s'inscrit dans un projet global visant à protéger la ressource en eau potable et la biodiversité autour des puits captant la nappe alluviale de l'Allier, qui alimentent environ 30.000 habitants.

Les puits de captage nécessitent une vigilance particulière en raison de leur proximité avec des activités humaines. Depuis 2021, plusieurs actions ont été engagées : acquisition de parcelles pour mieux contrôler la zone, conversion de 10 hectares de cultures en prairies de fauche, installation de barrières contre les incivilités et de panneaux pour sensibiliser les usagers. Ces mesures, élaborées en concertation avec les agriculteurs et les acteurs locaux, permettent de réduire les pressions sur la nappe tout en préservant les activités agricoles.

Le chantier du 26 novembre vient compléter ce dispositif. Une haie bocagère de 1,5 km, composée de 2.800 plants d'essences locales (érables, merisiers, prunelliers, etc.), a été plantée par une vingtaine de bénévoles et élus. Ces haies agiront comme un filtre naturel, contribuant à l'épuration de l'eau et renforçant le corridor écologique de la vallée de l'Allier. Ce projet, soutenu par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, illustre l'efficacité des « solutions fondées sur la nature » pour protéger l'eau potable et préserver la biodiversité, deux enjeux cruciaux pour le territoire.

Bulletin municipal de la ville de Pont-du-Château

## CADRE DE VIE

# Préservation de la ressource en eau

## Zoom sur le champ captant des Cotilles

Situés en bord de rivière Allier au Buisson à Pont-du-Château, les puits de captage d'eau des Cotilles, exploités par le Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement (SMEA) de Basse Limagne et le Syndicat intercommunal eau et assainissement (SIAE) Rive Gauche de la Dore, puisent dans la nappe alluviale de l'Allier pour alimenter en eau potable environ 30 000 habitants sur un grand territoire au sud-est de Pont-du-Château jusqu'à Billom et Courpière.

Pour garantir la qualité de l'eau potable, les deux syndicats ont noué depuis 2021 un partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Auvergne afin de renforcer la protection de la ressource en eau et de la biodiversité autour des puits de captage. Dans cette perspective, différentes actions ont été définies.

### Augmentation de la maîtrise foncière

Huit promesses de vente et six promesses d'échange foncier ont été signées, avec l'accord des 6 exploitants agricoles concernés, plusieurs ayant appuyé la démarche. La zone tampon est devenue ainsi maîtrisée en quasi-totalité. Au total, une douzaine d'hectares supplémentaires ont été acquis au sein du champ captant. Pratiques agricoles

Sur les nouvelles parcelles ainsi formées, les pratiques agricoles ont été définies avec les agriculteurs. Sur les quelques parcelles maîtrisées par les syndicats, les bonnes pratiques agricoles ont été sécurisées et pérennisées au travers de baux ruraux à clauses environnementales. Sur la zone tampon, 10,5 ha d'anciennes cultures ont été semés en prairie et des conventions de mise à disposition SAFER ont été mises en place.

### Plantation d'une haie bocagère

Effectuée en novembre 2024, à la limite entre prairies et cultures, la plantation d'1,5 km de haies bocagères, composées de 2 800 plants d'essences locales et diversifiées va permettre de renforcer la protection de la ressource en eau. En effet, les haies ont la capacité d'intercepter les éléments chimiques qui transitent dans les eaux du sol.

Ces haies et prairies sont donc le gage d'une bonne qualité d'eau de la rivière et de sa nappe alluviale, aussi importante pour la biodiversité que peut l'être l'eau potable pour nous humains.

*Ce projet a coûté près de 100 000 € pour les acquisitions foncières, et environ 90 000 € pour les actions menées par le CEN Auvergne de concertation, d'étude et de travaux. Il a été financé principalement par le Syndicat de Basse Limagne et le Syndicat Rive gauche de la Dore. La plantation de haie a bénéficié du soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.*



Article proposé aux communes pour intégration dans les bulletins communaux



explicative pour expliquer aux abonnés la consommation en eau :



## L'eau potable, une ressource à préserver

### La consommation journalière d'eau potable par français

**149 litres/jour/habitant**

En 2020, l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement estime que chaque français utilise en moyenne 149 litres d'eau potable par jour, soit une consommation domestique de 54,3m<sup>3</sup> par habitant et par an.  
Ce chiffre est globalement stable au cours du temps.

### La répartition des consommations d'eau selon les usages

(Seulement 7% dédié à l'alimentation)



### Le volume d'eau utilisé par type d'usage

**CONSOMMATION DE REFERENCE POUR 4 PERSONNES : 120 M<sup>3</sup>**

## Comment limiter sa consommation en eau et faire des économies ?

- **Faire la chasse aux fuites**

Pour repérer une fuite, veuillez à bien suivre la consommation de votre compteur d'eau.



- **Installer des mousseurs sur ses robinets**

Voilà un investissement vite amorti : le mousseur ou réducteur d'eau. Il s'agit d'une petite pièce à fixer sur la tête du robinet qui infuse de l'air dans l'eau qui coule. Il permet de conserver le débit d'eau pratiquement identique tout en diminuant la quantité utilisée. On estime le **gain en eau à 40%**. Soit, par exemple, sur un robinet ouvert 5 minutes par jour, une économie d'eau de 14m<sup>3</sup> par an.

- **Economiser même aux toilettes**

Les doubles chasses d'eau permettent de limiter la consommation à chaque usage. On peut aussi réduire le volume de la chasse à moindre coût en installant une bouteille d'eau en plastique et fermée dans le réservoir.

- **Ne pas laisser couler l'eau inutilement**

Lorsqu'on se lave les mains ou sous la douche, couper le robinet pendant le savonnage permet d'économiser 12 litres d'eau par minutes.

- **Réutiliser l'eau**

L'eau de cuisine qui a servi à nettoyer les légumes peut être réutilisée pour arroser le jardin ou les plantes d'intérieures.

- **Optimiser le fonctionnement de l'électroménager**

Privilégier des programmes court ou économique. Bien remplir sa machine à laver le linge ou le lave-vaisselle à chaque cycle.

## 7.2. Panneau Pocket

Le syndicat poursuit sa communication avec Panneau Pocket :

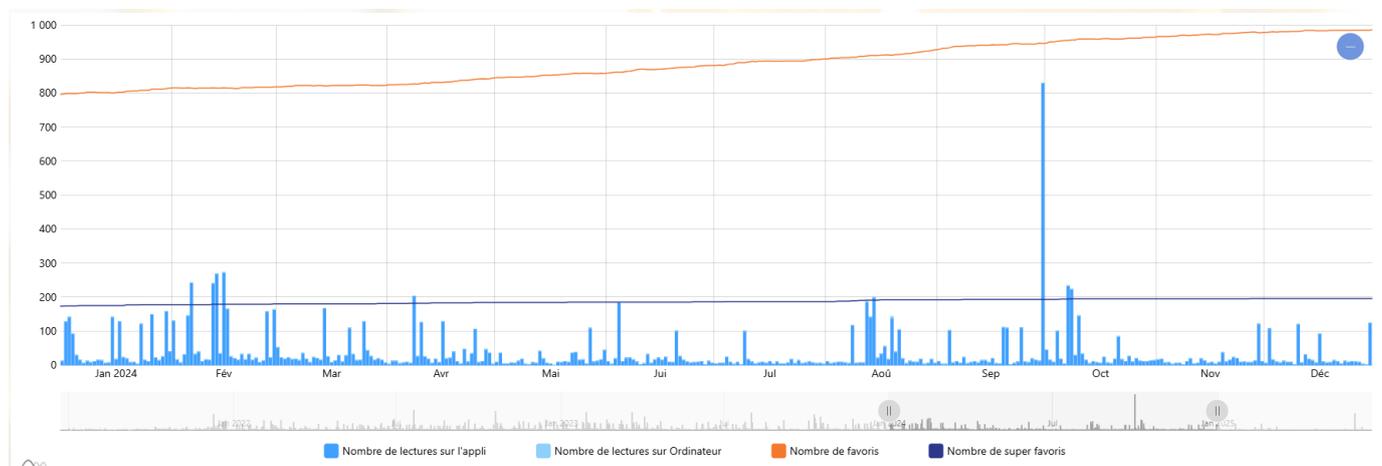
En 2024, les services ont procédé à 73 publications réparties :

- 19 avis de relève - informations facturation
- 48 alertes (coupure de l'alimentation en eau potable)
- 1 information sécheresse
- 5 informations générales de travaux

Le nombre de personnes ayant mis l'application en favori progresse + 189 personnes.

Pour la journée 30 septembre 2024, un panneau a été consulté 829 fois.

Les paramétrages de l'application nous permettent de communiquer seulement les communes directement concernées par la coupure d'eau.



## 8. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	7 976	8 128
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,65	2,71
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	96,3 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	86	86
P104.3	Rendement du réseau de distribution	85,2%	86,58%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	0,8	0,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	0,7	0,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,7%	0,69%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,009	0,0051